

ATK

Association pour la Prévention des Accidents
du Travail a.s.b.l.

Organisme de Contrôle

Mechelsesteenweg 247-249 - 2820 BONHEIDEN
Téléphone 015/55 51 51

DISTRIBUTEUR: Sibelco
Compteur n°: 521547 JOUR-NUIT
Index: 60733

RAPPORT N°

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE INSTALLATION: Chapelle de la Forêt
2820 Bonheiden
PROPRIETAIRE: M. Wautelaet
Adresse: M. Wautelaet
DEMANDEUR: M. Wautelaet
Adresse: M. Wautelaet
INSTALLATEUR: M. Wautelaet
Adresse: M. Wautelaet
TVA ou CI: Bonheiden

IDENTIFICATION

Date du contrôle: 28/7/2005 Complément au rapport n° 206120
Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant:
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art. 262) (RT art. 231)
Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Existante - Renforcement. Type locaux: Immobilier
Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83. - BA4/BA5: oui - non.
Raccordement: Tension 230V V Protection raccordement: Existant A Inter. gén.: type: 240V
Câble de branchement: type: Existant mm² Câble d'aliment. tableau princ.: type: 240V mm²
Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal. Réseau: TT - TN - IT - TT
Nombre de tableaux: 3; Nombre de circuits term.: 21/0/5; RA: 100 Ohm; RI tot 150 Mohm.

DESCRIPTION: (voir schéma(s) en annexe)

schéma unifilaire / positif
ADS 400/300 A 0/10
Tullewaert II 3/10/15/15/15/15

1. Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: oui - non.
2. Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: oui - non.

INFRACTIONS et/ou NOTES

pour la résistance de terre voir rapport
BN105120

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSIONS: L'installation est - n'est pas - conforme. Le DPCDR est - était plombé et le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visé(s).

L'installation doit être vérifiée avant le 28/7/2005
(art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'installation ne - peut - pas - être - mise - maintenue - en service - pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation ne - répond - pas - aux prescriptions du distributeur.

L'AGENT VISITEUR
nom + signature

CONTROLE ORGANISME


2820 BONHEIDEN
Agent-Onderzoeker
Herman BOVEN

ATK

Association pour la Prévention des Accidents
du Travail a.s.b.l.

Organisme de Contrôle

Mechelsesteenweg 247-249 - 2820 BONHEIDEN
Téléphone 015/55 51 51

RAPPORT N° BN 05120

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE INSTALLATION: 1130 Bruxelles

PROPRIETAIRE: M. Wabbe

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TVA ou CI:

DISTRIBUTEUR:
Compteur n°: JOUR-NUIT
Index:

IDENTIFICATION

Date du contrôle: 28/7/2005

Complément au rapport n°

Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art. 262) (RT art. 231)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Existante - Renforcement. Type locaux: Immeuble

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83. - BA4/BA5: oui - non.

Raccordement: Tension V Protection raccordement: A Inter. gén.: type:

Câble de branchement: type: mm² Câble d'aliment. tableau princ.: type: mm²

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal. Réseau: TT - TN - IT -

Nombre de tableaux: ; Nombre de circuits term.: ; RA: Voir l'en. Ohm; RI tot Mohm.

DESCRIPTION: (voir schéma(s) en annexe)

uniquement contrôle de résistance de terre

1. Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: oui - non.
2. Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: oui - non.

INFRACTIONS et/ou NOTES

* prévoir une claf de terre
+ prévoir une terre < 30Ω

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSIONS: L'installation est - n'est pas - conforme. Le DPCDR est - était plombé et le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visé(s).

L'installation doit être vérifiée avant le 28/7/2006
(art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

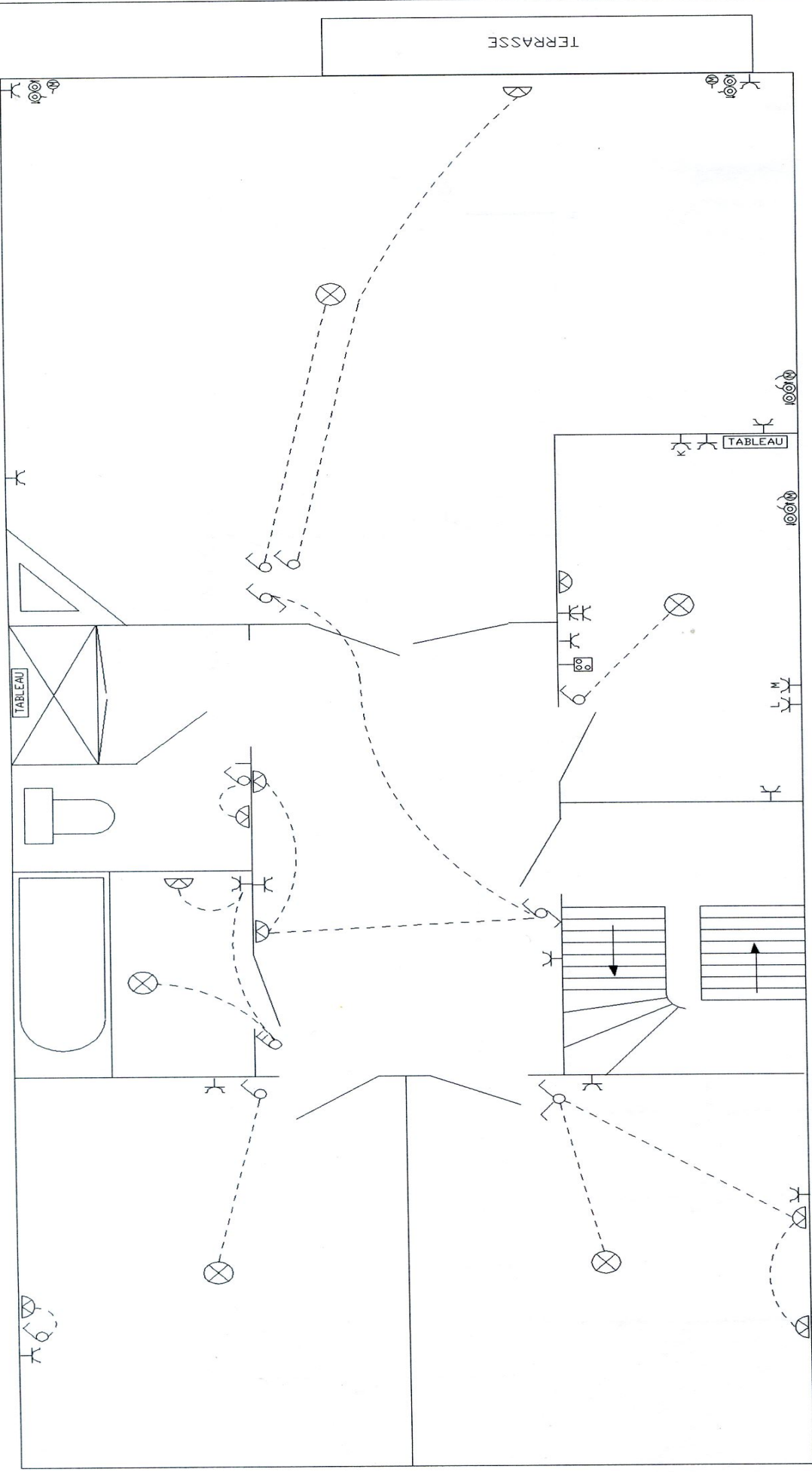
L'installation ne - peut - pas - être - mise - maintenue - en service - pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation ne - répond - pas - aux prescriptions du distributeur.

L'AGENT VISITEUR
nom + signature

CONTROLE ORGANISME

ATK VZW
2820 BONHEIDEN
Agent-Onderzoeker
Herman BOVEN



FACADE CLOS DE LA FORET

CONTHOLEORGANISME

28/11/15
 vzw
 2820 BONHEIDEN
 Agent-Ofderzoeker
 Herman BOVEN

[Signature]

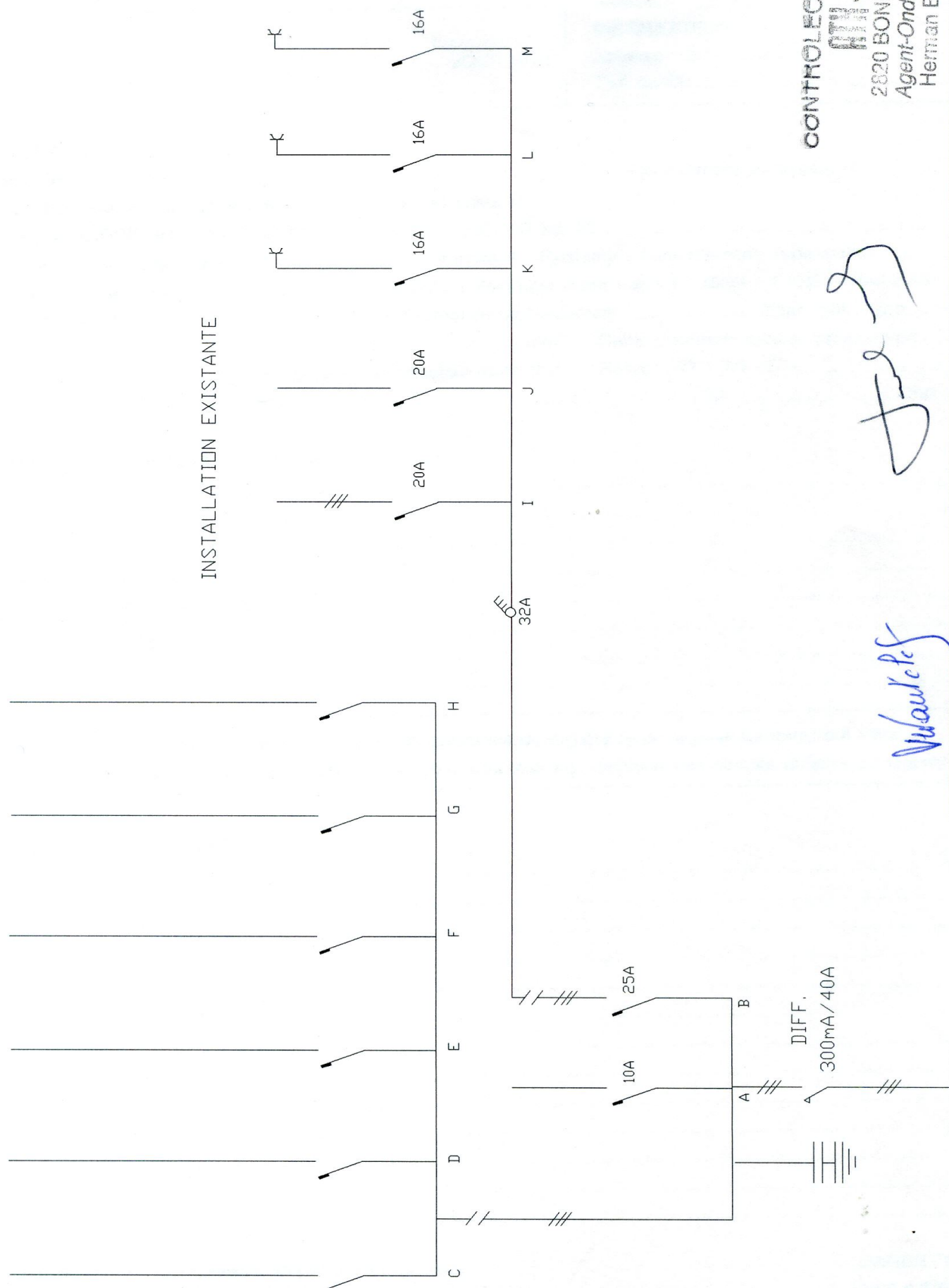
Waukel

La Propriétaire,	L'installateur,	L'organisme agréé
Melle WAUTELET Clos de la Forêt, 2 1150 BRUXELLES	Marc VERSCHOOTEN Av.Prince Héritier, 69 1200 BRUXELLES TVA 750 222 244	A.T.K. Mechelsesteenweg 247-249 2820 BONHEIDEN

N.B. MA RESPONSABILITE EST LIMITEE A L'ADAPTATION DU TABLEAU CUISINE
ET DES PROTECTIONS GENERALES.

INSTALLATION EXISTANTE

INSTALLATION EXISTANTE



CONTROLE ORGANISME

RTM VZW
2820 BONHEIDEN
Agent-Onderzoeker
Herman BOVEN

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

La Propriétaire,	L'installateur,	L'organisme agréé
Melle WAUTELET Clos de la Forêt, 2	Marc VERSCHOOTEN Av. Prince Héritier, 69	A.T.K. Mechelsesteenweg 247-249

KWH
25A